

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1104

présenté par

M. Houssin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 17° *bis* Le nombre d'étrangers actuellement inscrits au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'intégrer au rapport annuel du Gouvernement le nombre d'étrangers actuellement inscrits au fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste.

Cela vise à établir s'il y a un lien objectif entre immigration et menace terroriste.